

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 13 avril 2018

L'an deux mille dix-huit le 13 avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie de VILLEMALAIN sous la présidence de M. Bernard VINCENT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 avril 2018

Date d'affichage du compte rendu : 23 avril 2018

Membres en exercice : 10

Excusés : 0

Absents : 1

Pouvoir :

Nombre de votants : 9

PRESENTS : M. VINCENT Bernard, Mme BAUDE Catherine, M. MIGNE Jean-Claude, M. RICHARD Eric, MOULIN Daniel, Mme MIGNE Vanessa, M. GAGNERE Yvon, M. MANGOU Jacky, Mme MARTIN Beverley.

EXCUSE :

ABSENT : M. LAFFOND Samuel

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MIGNE Vanessa

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du Procès Verbal du 26 janvier 2018
- Association foncière
- Avancement de grade, taux de promotion
- Vote du compte de gestion
- Vote du compte administratif
- Affectations des résultats
- Vote des 3 taxes
- Vote des subventions aux associations
- Investissements 2018
- Vote du Budget 2018
- Repas du 8 mai

Questions diverses.

O-O-O-O-O-O-O-O-O

M. VINCENT Bernard demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour une délibération pour le bâtiment DENIS. Le Conseil Municipal donne son accord.

## ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 26 JANVIER 2018

Les membres du Conseil Municipal adoptent et signent le Procès Verbal du 26 janvier 2018.

M. RICHARD Eric demande si les modifications ont été apportées concernant l'éclairage public, M. VINCENT Bernard répond que le SIEDS devait intervenir à la fin du mois de mars mais rien n'a été fait jusqu'à ce jour. La Mairie va relancer.

M. RICHARD Eric demande si la communauté de communes a fourni les plants pour la déchetterie, M. VINCENT Bernard répond que ce ne sera certainement pas avant l'année prochaine maintenant.

## ASSOCIATION FONCIERE

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal d'approuver le compte de gestion de la trésorerie de Sauzé-Vaussais pour l'Association foncière.  
Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion.

Un excédent de 1 400 € suite à la clôture de l'Association foncière est reporté à la section fonctionnement recettes du budget 2018.

## AVANCEMENT DE GRADE, TAUX DE PROMOTION

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, et du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

**VU l'avis du Comité Technique en date du 27 mars 2018**

**Le Maire propose à l'assemblée,**

- de fixer le suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX (en %)
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	100 %

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**ADOpte** : à l'unanimité des présents la proposition ci-dessus.

M. VINCENT Bernard expose que Mme FOUCHER Béatrice a obtenu l'an dernier l'examen d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et que le Conseil Municipal doit voter pour l'affecter à ce grade. A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour l'affectation de Mme FOUCHER Béatrice au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et charge Monsieur le Maire à la création du poste adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 15h par semaine.

Actuellement, le salaire de Mme FOUCHER Béatrice, pour le poste à la Mairie de Villemain s'élève à 633 € nets, il sera à partir du 01 juillet 2018 de 665 € mais elle aura une perte de salaire en septembre 2018 suite aux 20 ans d'un de ses enfants, elle redescendra alors à 620 €.

Après renseignements auprès du Centre de Gestion, Mme FOUCHER Béatrice pourrait prétendre à des primes de la fonction publique : l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) et le CIA (Complément Indemnitaire Annuel).

L'IFSE est une prime qui tient compte de l'expérience professionnelle et qui est versée mensuellement, le Conseil Municipal doit en déterminer le montant annuel.

Le CIA est une prime versée en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent, c'est l'employeur qui décide de l'octroyer ou pas et quel montant (ne peut pas dépasser le montant de l'IFSE), sur la base de l'entretien annuel d'évaluation.

M. VINCENT Bernard expose que le Conseil Municipal doit délibérer sur le montant de l'IFSE pour Mme FOUCHER Béatrice mais également pour l'employé communal M. GAGNERE Nicolas car il pourrait également y prétendre.

Avant délibération, M. VINCENT Bernard demande à Mme FOUCHER Béatrice et à M. GAGNERE Yvon de sortir de la salle de conseil.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer l'IFSE pour Mme FOUCHER Béatrice d'un montant de 350 € par an et pour M. GAGNERE Nicolas, le versement interviendra après deux ans d'anciennetés en tant que fonctionnaire titulaire, étant donné que Madame FOUCHER Béatrice va le percevoir après avoir travaillé 5 ans à la Mairie de Villemain. Le Conseil Municipal décide de plafonner le montant annuel à 1 500 €.

#### VOTE DU COMPTE DE GESTION

Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le compte de gestion 2017.

#### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Les membres du Conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 présenté par Madame Vanessa MIGNE.

	Dépenses	Recettes	Report n-1	Reste à réaliser	Résultat à affecter
Fonctionnement	158 544.88	157 813.07	225 873.49	0	225 141.68
Investissement	87 998.35	47 450.07	53 316.36	0	12 768.08

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'investissement de 12 768.08 €
- un excédent de fonctionnement de : 225 141.68 €

Les membres du conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2017.

#### AFFECTATION DES RESULTATS

Les membres du Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, statuent sur l'affectation des résultats de l'exercice 2017.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'investissement de 12 768.08 €
- un excédent de fonctionnement de 225 141.68 €

Le conseil décide d'affecter les résultats comme suit :

- Affectation de l'excédent reporté à la section d'investissement (001) : 12 768.08 €
- Affectation de l'excédent reporté à la section de fonctionnement (002) : 225 141.68 €
- Reprise des résultats Association Foncière : 1 418.00 €
- Total : 226 559.68 €

### VOTE DES 3 TAXES

Le Conseil Municipal, après délibération, décide le maintien des taux d'imposition pour 2018, soit :

Taxe d'habitation : 7,95 %

Taxe foncière (bâti) : 9,82 %

Taxe foncière (non bâti) : 38,23 %

Ce qui représente 38 806 € de recettes pour la commune.

### VOTE DES SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

M. VINCENT Bernard demande au Conseil Municipal de procéder au vote des différentes subventions des associations, comme chaque année.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer les mêmes montants que l'année précédente, à savoir :

ADMR 100 €

APE Ecole de Couture d'Argenson 100 €

Association Hôpital des enfants 50 €

Association soutien des Urgences de Ruffec 50 €

La Croix Rouge 50 €

Le Club du 3ème âge 150 €

Le Comité des Fêtes 150 €

ACCA 150 €

### INVESTISSEMENTS 2018

M. VINCENT Bernard demande aux membres du Conseil Municipal si des travaux sont à prévoir pour l'année à venir. Est abordé le problème d'humidité au sol dans la salle des fêtes, il faudrait peut-être envisager de le remplacer et de mettre du carrelage ; le sol au secrétariat de la Mairie est usagé, à remplacer par du carrelage.

M. MIGNE Jean-Claude évoque la porte du cimetière côté route qui aurait besoin d'être repeinte ; Nicolas va s'en occuper dans les jours à venir.

### BOTE DU BUDGET 2018

Le budget primitif 2018 s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement : Dépenses : 378 570.68 € et Recettes : 378 570.68 €

Section d'investissements : Dépenses : 33 770.46 € et Recettes : 33 770.46 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le budget primitif 2018.

## REPAS DU 8 MAI

Cette année, le Conseil Municipal décide pour le menu :

Apéritif (rosé cerise griotte) avec toasts  
Assiette de la mer (filet de poisson, crevettes roses et grises)  
Trou du milieu (glace à la pomme + calvados)  
Rôti de veau sauce aux morilles  
Pommes de terre sautées et haricots verts  
Salade  
Fromage (chèvre/camembert)  
Pêche Melba  
Vins  
Pétillant  
Café, cognac

Les tarifs sont inchangés : 20 € par adulte, 10 € pour les enfants de 7 à 12 ans, gratuit pour les enfants de 0 à 6 ans.

Les inscriptions se feront au plus tard le vendredi 27 avril 2018 par les conseillers municipaux lors de leur passage.

## BATIMENT DENIS

M. DENIS co-proprétaire du bâtiment qui menace de s'écrouler (route de Jaillon) s'est déplacé avec un maçon dans la semaine. Au vu de l'étendue des dégâts et du coût des travaux, M. DENIS propose de le céder à la commune pour 1 € sous réserve de l'accord des co-proprétaires. La commune serait intéressée car cela permettrait d'élargir la route. Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

### Questions diverses.

#### **\* Mises au normes électriques**

La société SEGUIN de Saint-Léger de la Martinière a été relancée à plusieurs reprises (3 fois par courrier et 3 fois par mail) pour les mises aux normes électriques, la Mairie va la rappeler.

#### **\* Démission de M. MICHENEAU Emmanuel**

M. VINCENT Bernard informe que la Préfecture a accepté la démission de M. MICHENEAU Emmanuel, il regrette de ne pas en connaître les raisons.

#### **\* Tour Deux-Sèvres**

M. VINCENT Bernard informe que le Tour Deux-Sèvres passera à Villemain le mercredi 22 août 2018. Une réunion est prévue à la Préfecture le mardi 12 juin 2018. Un référent doit être nommé sur la commune, M. RICHARD Eric propose sa candidature. Sept commissaires devront également être nommés.

### **\* Cérémonie du 08 mai**

Habituellement, c'était M. MICHELET Jean-Claude qui portait le drapeau lors de la cérémonie, mais du fait de son hospitalisation, ce sera M. RICHARD Eric qui le portera.

### **\* Travaux SIVU**

M. VINCENT Bernard informe que les chemins refaits en diurite bleue ne sont pas encore bien stabilisés, il faut éviter de les emprunter mais ils devraient être dans le temps plus solides et moins poussiéreux.

### **\* Vols dans la commune**

M. VINCENT Bernard informe que des vols ont été commis sur la commune dans la nuit du jeudi 12 avril au vendredi 13 avril 2018, dans l'atelier communal et chez un particulier. Plusieurs petits outillages ont été dérobés, du gasoil, les clés de la voiture et du tracteur tondeuse. Les gendarmes se sont déplacés et le vendredi en fin de matinée, les voleurs ont été appréhendés. La commune a pu récupérer en partie les objets dérobés. M. VINCENT Bernard doit aller déposer plainte le samedi 14 avril 2018 à la gendarmerie.

### **\* Informations Com Com**

M. VINCENT Bernard donne quelques informations concernant la communauté de communes Mellois en Poitou : le budget n'est pas encore voté, elle s'oriente vers une augmentation entre 12 et 15 % de toutes les taxes au vu du déficit budgétaire (1,5 millions d'euros), ainsi qu'une diminution des attributions de compensation. Plusieurs communes souhaitent se retirer de la communauté de communes pour se rapprocher de la CAN : Fressines, Mougou/Thorigné et Villiers en Bois. Les communes devront en délibérer ainsi que la communauté de communes et c'est la Préfecture qui prendra la décision finale. La compétence incendie pourrait devenir du ressort de la communauté de communes.

### **\* SIVU**

M. RICHARD Eric donne des informations concernant le SIVU : départ de M. LALLIAUX en Vendée, M. CHARENTON Olivier va travailler deux demi-journées par semaine pour le SIVU (lundi et jeudi après-midi), il est proposé aux communes de faire entretenir leurs matériels communaux (voitures, tracteurs, tondeuses...) au mécanicien du SIVU qui va désormais manquer d'activité compte tenu qu'il ne sera plus employé par la Communauté de Commes. Mme AUBERT Véronique va désormais augmenter son temps de travail pour faire les devis et les factures en plus du secrétariat qu'elle faisait déjà.

Suite à la démonstration de la débroussailleuse, le Conseil Municipal a décidé d'en acheter une, elle devrait arriver dans environ 15 jours pour un coût de 350 €.

M. MIGNE Jean-Claude donne les tarifs du monocouche 1 € le m<sup>2</sup> et du bicouche 1,75 à 2 € le m<sup>2</sup>. Il informe également que le SIVU va reprendre les travaux sur le chemin « du gros chêne » la semaine prochaine car le camion du SIVU était en panne et le temps sera plus clément.

Le SIVU propose aux communes la location d'une herse pour semer la pelouse à 71 € la journée et une désherbeuse eau/gaz à 55 € la journée (le gaz reste à la charge de la commune).

### **\* Inventaire des haies, zones humides et hydrographique**

M. VINCENT Bernard informe que dans le cadre de l'élaboration du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunale), la commune va devoir faire un inventaire des haies, des zones humides et du réseau hydrographique avant 2020, cet inventaire obligatoire a un coût d'environ 12 000 € par commune, l'agence de l'eau pourrait subventionner à hauteur de 80%. La communauté de communes propose de monter un dossier administrative pour l'ensemble des communes.

## **\* Travail des élus sur la commune**

M. MIGNE Jean-Claude souhaite faire un état de tout le travail qui a été réalisé par les élus depuis 2014, travail bénévole avec leurs engins agricoles qui a permis à la commune de faire des économies :

- Pour le débardage des chemins, les élus ont roulé avec leurs tracteurs et remorques pendant 7 jours et demi : 50 heures à 20 €/heure (tarif si la commune avait loué un camion au SIVU) soit 1 000 €.
- Pour les branches à Echorné suite à l'abattage des peupliers, une journée avec deux télescopiques pour entasser les branches et les brûler et ensuite une demi-journée pour ramasser les restes des tas avec quatre tracteurs avec remorques et un télescopique.
- Pour les travaux aux abords de l'église réalisés par M. LAFFOND Samuel, un samedi entier, avec son tracto pelle et l'aide de plusieurs élus, plus un déplacement pour récupérer les grosses poutres à la carrière Fraigneau, et un tracteur avec remorque et un télescopique.
- Pour le nettoyage des murs de l'église, pendant une matinée, l'employé communal avec deux élus avec un nettoyeur haute-pressure, un groupe électrogène, et un télescopique.
- Pour la réfection des routes, 25 heures de broyage de pierres (17 à 18 déplacements) à 150 €/heure, soit 3 750 €.
- Arrosage de la route de Paizay et remplissage de la réserve à incendie à Guidier avec un tracteur et une citerne à eau, 10 heures à 80 €/heure, soit 800 €.
- 2 000 tonnes de gravillons bleus en 15 jours chargés avec deux télescopiques pour la réfection des chemins blancs, 15 jours à 85 € (tarif à la journée si la commune avait loué un télescopique sans chauffeur au SIVU) + le transport à 160 €, soit 1 435 €.

Mais également des travaux réalisés avec l'aide des élus : plantation de la haie de rameaux dans le cimetière, la pelouse à la Mairie, le terrain de pétanque, vidange des réserves à incendie et installation des nouvelles bâches, plantation d'arbres, installation de panneaux de signalisation...

M. VINCENT Bernard remercie tous les élus pour leur participation quotidienne au bon fonctionnement de la commune et souhaite qu'il en soit ainsi jusqu'à la fin du mandat.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le maire clôt les débats à 00H00.

Le Maire,

Bernard VINCENT

